

Montréal, le 15 août 2016

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande ré-amendée d’approbation du plan d’approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016**

**Dossier de la Régie: R-3970-2016**

Chères consœurs, chers confrères,

Tel que mentionné par la Régie de l’énergie (la Régie) dans sa décision D-2016-090 du 7 juin 2016, l’audience dans le dossier cité en titre se tiendra de **9 h à 15 h, les 8 et 9 septembre 2016 et pendant la période du 12 au 16 septembre 2016, dans la salle Krieghoff** de ses bureaux à Montréal.

La Régie entendra, en premier lieu, la preuve de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) par thème. Par la suite, elle entendra la preuve des intervenants par ordre alphabétique. Les argumentations finales seront entendues à la fin de l’audience.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie souhaite connaître la manière dont Gaz Métro entend présenter sa preuve. En particulier, la Régie lui demande d’indiquer la liste des panels en précisant, pour chacun d’eux, les enjeux qui seront traités et la liste des témoins prévus. Elle souhaite également connaître le temps prévu pour les contre-interrogatoires des témoins de chacun des autres participants.

La Régie demande également aux intervenants de lui transmettre les informations suivantes :

- le temps requis pour l’adoption et la présentation de leur preuve;
- la liste de leurs témoins;
- le temps prévu pour contre-interroger les témoins de Gaz Métro et chacun des autres intervenants, le plus précisément possible;
- le temps prévu pour l’argumentation ainsi que le mode de présentation souhaité;
- tout autre commentaire utile à l’établissement du calendrier d’audience.

Enfin, la Régie aimerait savoir si les participants entendent soulever des moyens préliminaires.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie **au plus tard à 12 h le lundi 22 août 2016** pour Gaz Métro et **au plus tard à 12 h le jeudi 25 août 2016** pour les intervenants.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**Pierre Méthé pour**  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml